



Réf. Farde e-Assemblées : 2337902

**N° OJ : 131****Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020**

**Objet :** 20 PLAN TOPO.- Cession gratuite d'une portion de terrain de la parcelle sise rue de Verdun, 259, 21ème division, section A, n° 602A, à incorporer dans la voie publique.- Permis n° V924/2017.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 06/03/2019, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé V924/2017 pour le bien sis rue de Verdun 259, cadastré 21ème division, section A, n° 602A ;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement;

Considérant que les demandeurs du permis ont transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession à titre gratuit signé en date du 26/01/2019 ;

Considérant que la partie à céder est déjà aménagée en tant que voirie publique;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de 10,08 m<sup>2</sup> permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique;

Considérant que le plan de délimitation n° 7419 a été réalisé en date du 28/05/2019 par Pauwel Lievens, géomètre à la Cellule Topographie de la Section Plan du département d'Urbanisme de la Ville de Bruxelles;

Considérant que l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) a été demandée auprès du service Public Fédéral des Finances, en date du 17/03/2020 ;

**ARRETE :**

Article unique : la cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles d'une portion de terrain de 10,08 m<sup>2</sup> de la parcelle sise rue de Verdun, 259, cadastrée Bruxelles 21ème division, section A, n° 602A, est adoptée.

Annexes :

[Plan de délimitation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

